



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 20993

## Texte de la question

M. Christian Decocq attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les inquiétudes du personnel du Centre national de la recherche scientifique face à la diminution des crédits qui leur sont alloués pour l'année 2003. Les scientifiques s'inquiètent des répercussions de cette baisse sur les programmes de recherche en cours et ceux à venir et regrettent vivement les embauches prévues qui n'ont pu être réalisées. Il souhaiterait connaître ses intentions pour dissiper ses inquiétudes et encourager la recherche scientifique.

## Texte de la réponse

Afin de mettre un terme à l'aggravation des déficits publics accumulés par les précédents gouvernements, il a été décidé de procéder à des annulations de crédits sur l'ensemble du budget de l'État hors intérieur, justice et défense. L'annulation des crédits publics de rémunération, de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des établissements publics de recherche qui a été décidée par le Gouvernement, est de 2,1 % de leur budget global. Pour ce qui concerne le plus grand de ces établissements, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la réduction effective de l'ensemble des crédits publics de fonctionnement et d'investissement représente une fraction de 9,3 % des crédits publics hors masse salariale figurant dans le budget 2003 du Centre voté par son Conseil d'Administration en décembre 2002. Les réserves de précaution qui portaient sur un taux de 30 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement, avant annulation, constituaient une simple procédure de régulation du rythme de consommation des crédits et ne sauraient être confondues avec une perte de ressources. De fait, le Premier ministre a fait part de sa décision de libérer de manière anticipée pour l'ensemble des organismes de recherche le montant des crédits ayant fait l'objet d'une mise en réserve temporaire au-delà du montant des crédits déjà annulés. Cette décision, positive pour la recherche française, permet de limiter l'impact des mesures nécessaires que le Gouvernement est conduit à prendre pour restaurer l'équilibre des finances publiques dans un contexte économique difficile. La recherche reste effectivement une priorité de ce gouvernement dans un contexte budgétaire contraint. En dépit des annulations de crédits rendues nécessaires par les difficultés économiques globales, en utilisant les crédits disponibles, les établissements publics de recherche ont des moyens équivalents aux années antérieures.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Decocq](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20993

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 2003, page 5095

**Réponse publiée le** : 18 août 2003, page 6555